

DÉCISION N° 2026- 008 du 17 mars 2026

Portant

Demande de subvention – Installation climatisation Ecole Louise Michel

Monsieur Cédric MAUREL, Maire de Bessières,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal numéro 2021-001 en date du 21 janvier 2021 portant délégation au Maire pour fixer les tarifs et procéder à la facturation de prestations ou au remboursement de frais engagés par la commune ;

Considérant la nécessité d'installer la climatisation dans les bâtiments de l'école Louise Michel ;

Décide :

Article 1 : Sollicite le Conseil départemental de la Haute-Garonne pour une subvention d'investissement la plus élevée possible pour l'installation d'une climatisation à Ecole Louise Michel ;

Article 2 : Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Plan de financement Installation climatisation école élémentaire Louise Michel					
DEPENSES PREVISIONNELLES			RECETTES PREVISIONNELLES		
PROJET	MONTANT HT		PROJET	MONTANT	
Climatisation école élémentaire Louise Michel	116 690,99 €		Subvention Conseil Départemental (31)	46 676,40 €	
			Autofinancement	70 014,59 €	
TOTAL	116 690,99 €		TOTAL	116 690,99 €	

Article 3 : Monsieur le Maire et le Comptable du Service de Gestion Comptable de Grenade sont chargés de l'exécution de la présente décision, qui fera l'objet des mesures de publication habituelles. Copie conforme sera adressée Monsieur le Préfet de Haute-Garonne.

Article 4 : La présente décision est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse, dans le délai de deux mois à compter de son affichage et de sa notification.

Fait à Bessières, le 17 mars 2026

Monsieur le Maire,



Cédric MAUREL